



Dois-je mettre mon employeur au prud'homme ?

Par **dava63**, le **06/10/2021** à **10:25**

Bonjour,

Mon employeur va très prochainement liquider l'entreprise, il a essayé de me faire signer une rupture conventionnelle (que j'ai refusée), et il cherche par tout les moyens la faute (historique internet, temps de travail, ...) pour mettre fin à mon contrat avant la liquidation.

Voici la situation : Mon employeur m'a débauché il y a 1 an et demi pour gerer l'une des ses entreprises fraîchement acquises (je suis salarié, il est gérant), je me suis vite rendu compte qu'en réalité c'était pour la dépouiller et allimenter une autre de ces entreprises, malgré des commandes consistantes. Lors de mon embauche, il a voulu négocier mon salaire, nous avons convenu qu'il me verserait une partie en liquide (400 euros) et qu'à l'issue de ma periode d'essais, mon salaire serait revalorisé de ces fameux 400 euros sur la fiche de paie (cette revalorisation est clairement indiquée dans le contrat de travail). Hors, cette augmentation est intervenue que 9 mois plus tard (1er point).

De même, il me devait un véhicule de fonction. le véhicule qu'il m'a donné à mon embauche n'appartenait pas à l'entreprise, c'était un véhicule en leasing appartenant à l'ancienne société qui occupé les lieux. Il a évidemment fallu restituer ce véhicule au concessionnaire. N'ayant plus de véhicule, alors qu'il était dû au titre de mon contrat, j'ai dû utiliser mon propre véhicule durant 4 mois, le temps qu'il m'en trouve un autre. Mon véhicule perso etait en LLD, j'ai explosé le km et j'ai dû racheter la LLD. (2 ème point).

Idem pour le téléphone pro., il ne me la remis que 2 mois après mon embauche (il est également dû au titre de mon contrat), il communiquait mon numéro perso. au clients et

fournisseurs. J'ai été obligé d'utiliser mon portable perso pour le travail. (3ème point)

Est'il est pertinent, vu mon ancienneté et ces éléments, de mettre mon employeur aux prud'hommes, sachant qu'il va très prochainement liquider la boîte. Je me demande si la balance bénéfiques / risques vaut le coup et le coût ?

J'ai également les preuves qu'il a laissé sombrer la société volontairement, j'ai tous les écrits qui le prouvent. Je pense que c'est pour cela qu'il cherche à mettre fin à mon contrat avant la liquidation, je pense qu'il a peur de la faute de gestion et que j'apporte ces fameuses preuves aux juges lors de la liquidation.

Merci pour vos retours.